

D.2022.06.08.4.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 8 Juin 2022

4 – PILOTAGE ET ATTRACTIVITE DU RESEAU
4.1 – FEUILLE DE ROUTE 2026 – RESEAU STRUCTURANT ET LIGNES ASSOCIEES

L'an deux mille vingt deux, le huit juin à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X	X (M. Trautmann a/c du chapitre 9)	
FAURE Dominique		X (M. Briand)	
GRASS Francis	X (a/c du chapitre 1)		X (jusqu'au CR des décisions)
LATTES Jean-Michel	X		
MISIAK Nicolas			X
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
PORTARRIEU Jean-François		X (M. Carles)	
TERRAIL-NOVES Vincent		X (M. Chollet jusqu'au point 8.2)	X (a/c du chapitre 9)
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique		X (pouvoir M. Lubac)	
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

En 2018, le projet Mobilités 2020.2025.2030 prévoyait la mise en place de projets structurants pour l'agglomération toulousaine à deux horizons cibles : 2020 et 2025.

En 2019, la Stratégie Mobilités développait la vision du réseau structurant à horizon 2026.

La Feuille de Route 2026 – Réseau structurant et lignes associées vient actualiser ces projets en cohérence avec :

- le nouvel horizon de mise en œuvre de la 3^e ligne de métro en 2028
- le réaménagement de la rue de Metz porté par Toulouse Métropole pour 2025
- les évolutions du cadre financier, incluant la situation post-Covid

Ce document de référence expose le **déploiement du réseau de bus**, en accompagnement des **projets de transports guidés**, avec :

- **les Linéos**, services structurants adaptés aux corridors denses ;
- **les lignes Express**, pour rabattre les potentiels situés en grande périphérie ;
- **les études sectorielles**, pour améliorer durablement l'offre sur l'ensemble du ressort territorial.

La mise en œuvre de ces projets s'étend de 2022 à 2026 et s'inscrit dans la trajectoire financière de Tisséo Collectivités. Par extension, le support associé à la présente délibération illustre les évolutions évoquées ci-après.

1. Développement des transports guidés

Complémentaires aux services existants – lignes de métro A et B et lignes de tramway T1 et T2 – les projets de développement et d'évolution des transports guidés présentés ici visent à renforcer la colonne vertébrale du réseau TISSEO.

D'ici 2026, trois offres majeures auront été déployées avec :

- la livraison, le 14 mai 2022, du téléphérique urbain, Téléo, dont l'objectif est de relier l'Université Paul Sabatier à l'Oncopole en passant par l'hôpital Rangueil,
- le prolongement de l'offre proposée par T1 jusqu'à Odyssud, où un terminus partiel sera créé dès 2023, soit un doublement d'offre pour le tronçon Ancely > Odyssud,
- la livraison de la Ligne Aéroport Express (LAE), en 2026, qui permettra de rejoindre l'Aéroport de Blagnac et les entreprises des secteurs Nadot et Daurat depuis Jean Maga.

Ainsi renforcés, les transports guidés consolideront le cœur du réseau et permettront d'accroître l'attractivité de l'ensemble des services proposés par TISSEO.

2. Développement des Linéos

Les services Linéo constituent une des 5 composantes du réseau structurant d'agglomération, avec le métro, le tramway, Téléo complété par le réseau ferroviaire.

Leurs principes sont les suivants :

- Fonctions et potentiel de desserte
 - desserte structurante à haute qualité de service;
 - corridor desservi à fort potentiel ;
 - territoire sans grande discontinuité urbaine.
- Maillage, connexion
 - connexion des Linéo avec minimum 2 lignes du réseau structurant métro / tram / TER / Téléo / Linéo ;
 - liaison à l'octogone pour les Linéo du cœur de ville et rabattement sur les lignes de métro pour les territoires périphériques ;
 - restructuration et optimisation de la desserte locale bus autour des Linéo ;
 - organisation de la complémentarité avec les autres modes (parcs-relais, stationnement vélos, accès piétons...).

A ce jour, 9 lignes Linéo ont été livrées, transportant quotidiennement 110 000 voyageurs (donnée pré-COVID, décembre 2019). Elles participent à l'amélioration de l'accessibilité aux zones d'emplois et à la desserte des habitants de l'agglomération.

En complément des lignes existantes, Tisséo prévoit la mise en service de 5 nouveaux Linéos d'ici 2026 :

- LINEO 10 en septembre 2022 : Fenouillet Centre Commercial / La Vache
- LINEO 11 en janvier 2023 : Basso Cambo / Frouzins
- LINEO 14 en septembre 2024 : Basso Cambo / Marengo-SNCF
- nouveau LINEO 7 en septembre 2025 : Université Paul Sabatier / Saint-Orens Lycée
- LINEO 12 en septembre 2025 : Borderouge / Rangueil

A horizon 2026, la mise en service de ces lignes permettra de couvrir grâce au réseau LINEO près de 275.000 emplois et 440.000 habitants soit 33 % de plus qu'à ce jour.

Parallèlement et afin d'accompagner le projet d'embellissement de la rue de Metz, les Linéos 7 et 9 actuels seront fusionnés au niveau de François Verdier à compter de septembre 2022. Le nouveau Lineo 9 reliera la Grande Halle de L'Union au Centre Commercial de Saint Orens en passant par le cœur de ville de Toulouse.

3. Développement des lignes Express

Les lignes Express proposent une réponse aux besoins de mobilité des zones périurbaines éloignées présentant un certain potentiel. Elles bénéficient d'une analyse de l'intégralité de leur itinéraire. En fonction des points durs constatés sur leur parcours, des aménagements de voirie sont réalisés ponctuellement afin de garantir des temps de parcours attractifs.

Une ligne Express doit pouvoir proposer :

- un temps de parcours attractif, impliquant de limiter le nombre d'arrêts et d'assurer des conditions optimales de circulation sur le réseau viaire,
- un rabattement sur le réseau structurant, afin de permettre aux usagers des connexions vers d'autres secteurs de l'agglomération,
- selon les territoires, une desserte des principales zones d'activités afin de proposer aux usagers des connexions directes aux zones d'emplois.

En termes d'offre, la desserte des lignes Express est **ciblée sur l'heure de pointe** avec une fréquence de maximum 30 minutes en heures de pointe.

A horizon 2026, deux bassins accueilleront les premières lignes Express :

- bassin Sud-Ouest Muret-Basso Cambo avec une mise en œuvre programmée en septembre 2024
- bassin Ouest Saint-Lys-Fonsorbes-Colomiers avec un objectif de mise en œuvre en septembre 2025

La Feuille de Route 2026 des Lignes Express prévoit également des études de faisabilité et d'opportunité sur le bassin Nord Borderouge-Pechbonnieu-Montberon.

4. Etudes et évolutions sectorielles

Destinée à améliorer la desserte de l'ensemble du territoire, la Feuille de Route 2026 prévoit des études complémentaires dédiées à la restructuration de l'offre sur les secteurs :

- du Nord-Est - Saint Jean-Castelmaurou,
- du Nord-Ouest - Aussonne, Beauzelle, Cornebarrieu, Mondonville, Seilh
- et du Sud-Est, sur les côteaux du SICOVAL actuellement desservies par le TAD119

Le calendrier d'évolution des offres sur ces secteurs sera précisé dans le cadre des études dédiées qui seront menées sur chacun de ces territoires.

5. La desserte des territoires d'emploi

L'agglomération toulousaine concentre plus de 420 000 emplois salariés privés et plus de 100 000 emplois publics. Plusieurs pôles économiques de l'agglomération souffrent aujourd'hui d'un déficit d'accessibilité en raison de la congestion automobile et d'une desserte insuffisante par les transports en commun. Le développement du réseau structurant a pour vocation d'améliorer l'accès en transports en commun à ces pôles d'emploi, passant d'une couverture de 35% des emplois en 2016 à 70% en 2030.

En complément, Tisséo améliore son réseau bus et adapte ses dessertes aux particularités des pôles d'emploi, au fur et à mesure du déploiement de la Feuille de Route. Si la création de lignes spécifiques « Emploi » semblait jusqu'à présent être une solution pour répondre aux besoins des zones d'emplois, l'expérience a montré que dans la plupart des cas, une ligne n'est pas mise en service pour le seul besoin des salariés d'un secteur mais répond de manière polyvalente aux différentes attentes d'un territoire : emplois, habitants, commerces, générateurs... La création de lignes orientées uniquement « Emploi » étant l'exception, la création d'un produit spécifique n'est pas souhaitable.

Le choix a donc été fait d'orienter l'action de Tisséo sur la prise en compte des besoins spécifiques des emplois sur le réseau existant par diverses actions :

- meilleure adaptation des fréquences en heure de pointe en réponse aux flux générés par le déplacement des salariés,
- adaptation des itinéraires de lignes pour une meilleure couverture des entreprises présentes sur un secteur,
- refonte d'offres existantes pour une meilleure prise en compte des spécificités de l'activité économique.

A titre d'exemple on peut citer récemment :

- la dissociation de la ligne 30 en deux lignes – 30 et 130 – en septembre 2020 pour mieux desservir la zone aéronautique de Blagnac,
- la création, le 30 août 2021 de la ligne 25 qui relie l'Oncopole à la gare de Colomiers en passant par Basso Cambo et dessert 24.000 habitants et 42.500 emplois.

Effets sur les émissions de GES liées à la circulation routière

La mise en œuvre de la Feuille de Route 2026 – Réseau structurant et lignes associées contribuera à réduire la part de marché de la voiture. On estime que les projets prévus permettront d'éviter près de 25 000 déplacements en voiture soit un total de 180 à 200 000 kilomètres par jour. Ainsi, ce sont environ 10 kilotonnes de CO2 par an qui ne seront pas émis sur le territoire par la circulation routière.

Le réseau à 2026

Plus maillé et plus attractif, le réseau 2026 représentera plus de 42,2 millions de kilomètres annuels soit une augmentation de 8% de l'offre kilométrique de 2022. Il assurera ainsi la transition entre les offres actuelles et l'arrivée en 2028 de la 3^{ème} ligne de métro et de ses offres associées.

Ce dossier a été présenté au Comité des Partenaires de Tisséo le 10 mai 2022.

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :

[MM. Bacou et Martin n'ont pas pris part au vote]

ARTICLE 1 : VALIDE la liste des projets décrits ci-dessus.

ARTICLE 2 : DECIDE la mise en œuvre des mesures décrites.

ARTICLE 3 : AUTORISE Tisséo Voyageurs à mettre en œuvre ces projets.

ARTICLE 4 : DIT que la prise en compte de ces projets sera intégrée dans le programme kilométrique de TISSEO pour les années 2022 à 2026

ARTICLE 5 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES